



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le délégué territorial adjoint

Dossier suivi par : Alexandra DUTHU

Tél. : 03.85.21.97.95

Mail : a.duthu@inao.gouv.fr



Monsieur le Maire
Mairie de JASSERON
53 rue Julien Manissier
01250 JASSERON

Mâcon, le 27 mars 2018

V/Réf : lettre du 22 Janvier 2018

N/Réf : CM/LM/AD-18-142

Objet : Zone Agricole Protégée de JASSERON

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 22 janvier 2018 vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) de la commune de Jasseron.

La commune de Jasseron est située dans l'aire géographique des AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Beurre de Bresse », « Crème de Bresse », « Comté », « Dinde de Bresse » et « Volaille de Bresse ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Coteaux de l'Ain », « Emmental français Est-Central », « Gruyère » et « Volailles de l'Ain ».

L'étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de ZAP démontre l'intérêt de la commune pour la préservation des espaces agricoles et de la production sous AOP et IGP.

La ZAP couvre une grande partie des terrains agricoles de Jasseron et protège par conséquent la vocation agricole des terrains et les exploitations sur le long terme tout en permettant le développement de la commune.

Je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas au projet de ZAP de Jasseron.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice,
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint,
Stéphane Meunier

Copie : DDT 01

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est
SITE DE MACON
37 boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MACON
TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51
www.inao.gouv.fr